



Aidez moi je vie un enfer

Par **Ryanesp**, le **03/03/2014 à 14:23**

Bonjour, je travaille dans une petite entreprise familial de 4 employé plus 1 patron reprise il y a 10 mois et je ne fais pas mes heure environs 32h par semaine mon patron s'en plein beaucoup et ce soir il m'a demander de rester 5 minute car il avais a me parler et ma dit que je commencerais le travail a 17h au lieux de 17h45 tout les jour pour diverse raison si je dépasse les 39h par semaine car je fini a 00h ou plus le week end ai-je le droit de lui demander de me rémunérer mes heure supplémentaire alors que les semaine précédente je ne faisais pas mes heure ? A t-il le droit de chambouler mon horaire di soir au lendemain ? De plus je le soupçonnais de voler mes pourboire alors j'ai mis une stratégie maison au point je notais sur un papier chaque coupelle que je déposais dans la boite commune cadenasser par le patron et a laquelle nous serveur n'avons pas accès et j ai noter seulement les mien pour avoir une bonne marge d'erreur et ne pas avoir de problème de calcul le jour ou je lui dévoilerais que je l'est démasquer si il venais a me dire que mon calcul est faux c'était mon meilleur argument a l'arriver le jour de la distribution il manquais 140 euros au pot sans compter ce que j'avais laisser passer pour avoir ma marge d'erreur et je lui est dit ce jour la il s'est énerver ma crier dessus ma dit que de toute façons je n'étais qu'un casse couille et que je râlais tout le temps et plus tard un soir il nous dit réunion demain a 17h il nous présente un nouveau responsable qui nous dit que maintenant les pourboire qui étais partager entre les serveur sont partager pour tout le monde sauf le patron donc le cadre compris je trouve sa injuste qu'en pensez vs pat76 ?

Bonjour,
Vous avez posté 4 fois ce message !
C'est contraire aux règles de ce forum.
Restez sur cette discussion puisque vous avez eu une réponse.
Ne continuez pas sur les autres.
Merci

Par **malochon**, le **03/03/2014 à 18:47**

Bonjour
je ne vous comprend pas, vous travaillez avec un contrat de travail, si le contrat n'est pas respecté il vous faut contacter un inspecteur du travail et lui exposer votre problème.
bonne soirée